

RCS : BERNAY
Code greffe : 2701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00026
Numéro SIREN : 502 168 016
Nom ou dénomination : 27 ORGANISATION

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001507

La Présidence constate donc que le quorum requis pour la validité de la présente assemblée, est atteint.

Puis, la Présidence dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Le rapport spécial de la Présidente portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Le texte des résolutions à soumettre à l'assemblée.

La Présidence fait observer que les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par les statuts.

Cette lecture achevée, la parole est offerte aux associés.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

[...]

TROISIEME RESOLUTION

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de commissaire aux comptes :

- **ALTONEO AUDIT**
Société par Actions Simplifiée au capital de 260.655 Euros
Dont le siège social est fixé à LAVAL (53000) 143, rue de Paris
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 499 885 333 RCS LAVAL,
Inscrite sur la liste des commissaires de Sociétés du ressort de la Cour d'appel de la région d'ANGERS,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de ces délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicités.

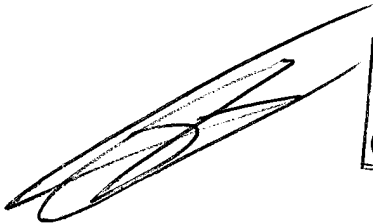
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Secrétaire.

La Présidente,

Le Secrétaire,



**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**